

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241028-d-2024-34-AU
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE –
CREATION DE 2 COURTS DE PADEL.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de la thématique « équipements sportifs »,
Considérant que le montant des travaux pour la création de 2 courts de padel s'élève à 267 186 € hors taxes.

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « équipements sportifs », une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 28 octobre 2024.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241028-d-2024-34-AU
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

